



SORTIES du MERCREDI **SAISON 2017-2018**

- Age minimum : 6 ans,
- Age maximum : 17 ans,
- **Etre assuré pour le ski,**
- Une section de surf sera assurée uniquement pour les enfants, de plus de 9 ans, possédant la 3^{ème} étoile.
↳ **Attention:** le maintien de cette activité est soumis à un minimum de 6 participants par niveau.
- Une section télémark assurée uniquement pour les enfants, possédant la 3^{ème} étoile.

Inscriptions : - Aux permanences au siège du S.C.C.S. en gare de Montmélian,
↳ les mercredis du 15 novembre au 27 décembre 2017 de 17h30 à 19h.
- **A la Bourse aux skis les 02 et 03 décembre 2017, au gymnase « Le Kotinos » Montmélian.**

Tarifs : 246 € pour 10 sorties (étoiles et licence FFS comprises), paiement en 5 chèques maximum.
Des attestations peuvent être faites pour les CE (*chèques vacances et coupons sports acceptés*).
Un tarif particulier est appliqué pour les enfants de cheminots avec l'aide du CER, (*pour ceux qui relèvent d'un service partenaire du CE de CHAMBERY*).

Lieu : Station du Collet d'Allevard, sous réserve des conditions météo et de l'enneigement.

- **Forfait Saison pour l'enfant dans cette station**

Horaires des cars (Départ) :

- | | |
|---|----------------------------------|
| ❶ <u>CHAMBERY</u> : 12h30, parking du dépôt | } <u>Retour vers 18h15-18h45</u> |
| ❷ <u>CHALLES LES EAUX</u> : 12h30, parking des écoles, | |
| ❸ <u>CHIGNIN</u> : 12h40, derrière l'hôtel Formule 1, | |
| ❹ <u>MONTMELIAN</u> : 12h40, parking du collège. | |
| ❺ <u>DETRIER</u> : 13h05, parking de Super U | Retour vers 17h55 |

1ère sortie : le mercredi 10 janvier 2018 (+ la journée entière le 14 février)

Renseignements auprès des responsables :

Didier Imbert : 06.77.65.43.21, mail : mercredi.sccs@free.fr
Brigitte Dubrulle : 06.32.08.61.65

Site internet : <http://sccs-montmelian.clubffs.fr>



Diverses Informations

Encadrement et assurances : L'encadrement des sorties est effectué par des moniteurs fédéraux et des bénévoles formés par la FFS, ceux-ci ne peuvent enseigner qu'à des personnes titulaires de la licence carte neige, couvrant ainsi leur responsabilité civile et celle du club. Chaque enfant doit être couvert par une assurance incluant la pratique de ski.

Journée spéciale des citoyens : Le comité de ski Savoie et le conseil départemental, organise le **xxx** janvier 2018 une journée multiactivité pour les enfants nés entre 2005 et 2009, ayant acquis la 2^{ème} étoile ou le 1^{er} surf.

Absences : Toute absence d'un mercredi doit être signalée auprès des responsables soit par téléphone, soit par mail.

Le club souscrivant un forfait saison auprès de la station aucun remboursement ne pourra avoir lieu. En cas d'arrêt de la saison pour raison médicale, le remboursement est à voir avec votre assurance.

Perte du forfait saison : En cas de perte du forfait saison, le remplacement de celui-ci est au prix de 20€ à charge de la famille. En cas d'oubli du forfait pour l'après midi, 10€ seront à charge de la famille.

Fournir : **1 Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire**
 1 Certificat médical pour les nouveaux adhérents
 1 Photo d'identité de l'enfant pour le forfait

Équipement : L'enfant doit avoir son matériel (ski, bâtons et chaussures) et être équipé pour la pratique du ski, combinaison ou anorak et pantalon de ski, gants, masque et **casque obligatoire**.
Prévoir un goûter, un chocolat chaud est offert aux enfants chaque sortie.

Règlement : lors de l'inscription :

-----**1 chèque de 2 €** pour la caution du forfait, **encaissé en cas de non restitution en fin de saison.**

<u>Extérieurs</u> : 246 €	<u>5 chèques à l'ordre du SCCS</u> : ⇒ 1 x 49 € pour l'adhésion et licence FFS sans assurance (encaissé dès l'inscription), ⇒ 4 x 49,25 € débités fin décembre, janvier, février, mars. (Les chèques vacances ou coupons sport sont acceptés) <i>inscrire le nom de l'enfant au dos des chèques</i>
<u>Cheminots</u> : 137,50 €	<u>1 chèque à l'ordre du SCCS</u> : ⇒ 1 x 49 € pour l'adhésion et licence FFS sans assurance , (encaissé dès l'inscription), ⇒ Puis auprès du CE Mobilités RA (espace CE) de Chambéry : 04.79.60.98.68 ↳ 1 chèque : ⇒ 1 x 88,50 € pour les 10 mercredi Le CE Mobilités-RA participe à 50 % sur l'activité du mercredi + 10 € sur la licence. <i>Ceci uniquement pour les agents qui dépendent du CE Mobilités Rhône-Alpes</i>

Le SCCS.